

**DÉLIBÉRATION N°2020-21_73
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 11 février 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.3 – Désignation des présidents de collegium

La délibération étant présentée pour avis

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 7 Total : 35	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 9 Suffrages exprimés : 26 Pour : 23 Contre : 3
---	--

VU les statuts des collegiums de l'université de Franche-Comté modifiés le 13 mars 2018 ;
VU l'avis favorable du conseil académique réuni le 26 janvier 2021.

Les statuts des collègium de l'UFC prévoient que les présidents de collegium sont élus au sein des collegiums et qu'ils prennent leurs fonctions après nomination par la présidente de l'université de Franche-Comté, qui consulte le conseil académique et le conseil d'administration.

Les quatre collegiums (SNET, SJEG, SHH et SFSPI) ont procédé à l'élection de leur président respectif :

- M. Philippe GONCALVES (SNET) ;
- M. François MARECHAL (SJEG) ;
- M. Benjamin GOLDLUST (SHH) ;
- M. Christian MAIRE (SFSPI).

Après que le vice-président en charge de la coordination des collegiums a présenté aux membres du conseil d'administration les quatre présidents de collègium, les membres présents et représentés ont rendu un avis favorable sur ces désignations.

Besançon, le 24 février 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*